

Monsieur le président, chers collègues,

La loi de programmation militaire que le gouvernement soumet à notre examen présente d'assez graves insuffisances. Je vais vous les exposer en évoquant la conception du texte, les principes qui le structurent et les manquements à ces principes qu'on peut y déceler.

Le gouvernement rappelle sans cesse que la LPM est la traduction budgétaire des orientations de la *Revue stratégique de sécurité et de défense*. Il faut donc revenir à elle.

Notons d'abord que son calendrier de travail a été inutilement resserré : à peine trois mois, dont deux d'été. Ce ne sont pas des conditions de travail idéales pour produire une réflexion neuve ; ce qu'aurait pourtant exigé notre sujet. De fait, les auteurs se sont surtout attardés sur des concepts anciens et de vieux réflexes pour parer au plus pressé.

Ce calendrier a également eu pour conséquence de limiter à presque rien la consultation des groupes parlementaires. Comme d'habitude avec ce gouvernement, le rôle de l'Assemblée a été lourdement minoré et notre travail d'audition, essentiellement d'industriels, quand il aurait sans doute été utile d'entendre aussi des universitaires, ne pourra pas faire illusion.

Cette tendance lourde a été confirmée par l'attitude du président de la République, qui n'en avait sans doute pas assez fait en poussant vers la sortie le chef d'état-major des armées : ainsi la lettre de mission donnée par lui à Arnaud Danjean excluait la question de la dissuasion, pourtant centrale dans notre stratégie de défense.

Du point de vue budgétaire, l'objectif des 2% fixé par l'OTAN avait été

endossé dès avant la rédaction de la revue stratégique et cela d'une façon tout à fait absurde puisqu'indépendamment de toute réflexion précise sur les besoins et les objectifs de nos armées.

Enfin le choix fait par l'exécutif de ne pas laisser le temps aux différentes missions d'information de rendre leurs travaux témoins encore une fois de son peu de considération pour la représentation nationale. On a concédé des hochets aux députés et on a agi sans eux.

Notons enfin que ce texte est une sorte d'*omnibus* législatif dont le caractère budgétaire est très dénaturé et qui n'a manifestement pas fait l'objet d'une relecture aussi attentive qu'on aurait pu l'espérer. On se reportera par exemple au tableau des reports de charge de l'alinéa 481 qui donne des valeurs exprimées en milliards d'euros quand le dispositif législatif précise justement que ces reports seront exprimés en pourcentage. Erreur vénielle ? Sans doute, mais entrons plus avant.

Le défaut de conception originel de la *Revue stratégique* et de la LPM qui en procède tient en premier lieu à l'absence de bilan stratégique des opérations extérieures. Alors que chacun répète sur tous les tons et sur toutes les gammes que le taux d'engagement des armées ces dernières années a été exceptionnel, personne, ou presque, ne s'interroge sur les effets stratégiques et les résultats de cette mobilisation des forces. Ce n'est pourtant pas faire injure à nos soldats que de questionner les choix politiques au noms desquels certains d'entre eux ont perdu la vie. En réalité, c'est bien la moindre des marques du respect dû à leur mémoire.

Quoi qu'il en soit, c'est l'approche court-termiste qui domine dès qu'il est question des OPEX : alors que la LPM est un exercice de prospective qui

devrait donc se fonder sur une analyse *rétrospective* sérieuse, ceux qui posent ces questions sont ramenés systématiquement à l'urgence de la décision tactique. Nous en avons fait l'expérience en interrogeant Monsieur Danjean et surtout en interrogeant Mme Parly à deux reprises. À quoi la ministre n'a pas su répondre autrement qu'en rappelant que la situation - au Sahel notamment - est très mouvante...

Dès lors, c'est toute la faiblesse de la *revue stratégique* de n'être qu'un catalogue des menaces, plutôt exhaustif mais sans mise en perspective avec les objectifs que la France doit atteindre sur la scène internationale. Ainsi par exemple, la LPM est d'une discrétion alarmante quand il s'agit d'affirmer que la paix est l'objectif premier de toute action extérieure de la France. Il faut dire qu'à cette aune, certaines dispositions de la LPM seraient beaucoup plus difficiles à accepter que noyées dans la grisaille d'un rapport annexé. C'est par exemple le cas du soutien à l'export d'armements dont la hausse d'effectifs, et l'argumentation d'un cynisme extrême qui la justifie, n'ont rien qui puissent rassurer.

Dans ces conditions, les choix qui ont été faits n'en sont pas et on a privilégié la continuité ; on s'est en vérité arc-bouter sur des fétiches qui nourrissent l'illusion de la puissance.

Le premier des fétiches, c'est l'objectif des 2% du PIB lui-même puisqu'il n'est adossé à rien d'autre qu'aux exigences de l'OTAN. Ce gadget de communicant qui cherche à montrer que la France assume des efforts financiers importants pour assurer sa propre sécurité en toute indépendance, indique en fait le contraire ; à savoir qu'elle se plie aux volontés d'une Alliance obsolète, mise au service des intérêts des USA et en particulier de

son industrie, à laquelle les États membres finissent invariablement par devoir acheter du matériel sur étagère.

Qui plus est, il faut le rappeler à ceux que leur fascination pour le capitalisme étasunien obnubile, l'alliance atlantique, loin d'être un facteur de stabilité pour l'Europe et le monde, est un grand fauteur de tensions. Son extension continue à l'Est après l'effondrement de l'Union soviétique ne pouvait pas ne pas faire naître en Russie un sentiment d'humiliation et d'encerclement aux conséquences délétères. Quant à la Chine, son accession logique et pour ainsi dire mécanique au sommet de la hiérarchie des puissances, rend Washington fébrile puisqu'elle met en danger le *leadership* étasunien essentiellement fondé sur la puissance militaire et la prééminence du dollar. Or le projet de LPM, dans le droit fil d'une décennie de renoncements à ce sujet, ne questionne même pas le privilège donné à l'OTAN dans le système d'alliances de la France. Il adopte des inquiétudes et désigne des adversaires qui ne sont pas les nôtres. Prétendre seulement défendre les droits de l'homme en ne parlant que de la Chine et de la Russie sans rien dire de la monarchie wahhabite d'Arabie saoudite, du despotisme turc ou encore du colonialisme israélien, c'est mettre la France à la remorque des USA. En l'espèce, nous avons bien tort de lier nos destinées à celle d'une puissance que le déclin rend agressive et, quelques réserves qu'on puisse légitimement avoir sur leurs gouvernements, refuser de dialoguer librement avec la Chine et la Russie.

Le deuxième fétiche de la LPM est la conséquence paradoxale de cette obstination stratégique à suivre les Etats-Unis : il s'agit de la fuite en avant européenne.

L'idée de la coopération européenne pour la défense souffre de quatre problèmes. Tout d'abord, les traités excluent *a priori* l'idée d'une défense proprement européenne puisqu'ils sous-traitent cette question à l'OTAN. Ensuite, rappelons qu'une politique de défense suppose la souveraineté d'un peuple ; or il n'y a pas, à l'heure actuelle, un peuple européen mais *des* peuples européens. Troisièmement, les disparités techniques et les désaccords entre États-membres sont tels que la coopération ne peut en réalité qu'être limitée, au risque d'être déséquilibrée et déloyale : les achats de matériels américains par les plus proches de nos amis européens nous le rappellent régulièrement. Mais les raisonnements tenus en faveur d'un prétendu approfondissement de la coopération européenne relève soit de la méthode Coué, lorsqu'on prétend relever de 36% la part des programmes d'armements menés en coopération, soit du cynisme lorsqu'on souhaite faire du Fond Européen de Défense une manne financière pour l'industrie de défense nationale. En tout état de cause, aveuglement ou cynisme, les conditions ne sont pas réunies pour poursuivre plus avant dans cette voie.

Le troisième des fétiches de la puissance, c'est la dissuasion nucléaire. Le choix fait par le président de la République et qu'on nous demande de ratifier n'en est pas un. Alors que la revue stratégique souligne l'évolution des menaces sur la crédibilité de la dissuasion à moyen terme, alors que les accords de Washington signés en 2012 ont affaibli notre dispositif ; alors que les déclarations de Donald Trump au sujet du développement d'armes nucléaires tactiques et les essais russes de missiles hypervéloces devraient inciter à une réflexion publique et éventuellement à un *aggiornamento* de la doctrine en matière nucléaire, encore une fois le débat est confisqué et c'est

le *statu quo* qui prévaut.

Pourtant, ce *statu quo* va engager la France pour plusieurs dizaines de milliards d'euros et pour plusieurs décennies. Le choix de moderniser *et* de renouveler les deux composantes de la dissuasion alors qu'il n'y a pas d'urgence réelle à en décider ainsi, éloigne la France des objectifs de désarmement qu'elle défend depuis des années.

Cette question de la dissuasion amène à évoquer plus précisément les chiffres et le mythe de la hausse budgétaire.

En effet, les dépenses engagées pour le renouvellement de la dissuasion dans ses deux composantes vont très nettement obérer les hausses de crédit annoncées.

Le flou qui demeure à ce sujet oblige à raisonner avec une fourchette de dépense entre 25Md€ et 37Md€.

Nous aurons le temps de revenir précisément sur ces chiffres au cours de nos débats. Cependant, il est évident que les efforts financiers promis par le gouvernement seront très largement absorbés par la dissuasion.

Ils seront également grevés par la hausse de l'enveloppe des OPEX. Réclamée par la Cour des comptes, cette hausse demeure problématique pour deux raisons au moins. D'une part elle postule un taux d'engagement des forces aussi élevé que celui des dernières années, alors que chacun le tient pour exceptionnel. D'autre part, elle met progressivement un terme au principe du financement interministériel auquel nous avons pourtant entendu dire que la majorité, comme le chef d'état-major était attachée...

Il faut ensuite faire remarquer que la hausse budgétaire dont se vante

l'exécutif ne prendra pour l'essentiel effet qu'après la fin du quinquennat. Tant du point de vue financier que du point de vue du matériel et des ressources humaines, « on garde le meilleur pour la fin » ; chacun aura effectivement remarquer que les hausses promises sont réparties comme suit : un tiers des dépenses sur les deux premiers tiers de la période, deux tiers sur le dernier tiers de la période... Une curieuse architecture, pour le moins.

D'ailleurs, on peut souligner que la hausse préconisée par Jean-Yves Le Drian et le général de Villiers, pour pouvoir justement parler de rattrapage aurait dû s'élever à 2Md€ dès la première année. Les auteurs de ces remarques ne pourront pas être taxés d'exagération...

Cette courbe bizarre est en fait la traduction du maintien de la politique d'austérité dans les armées, fixée par les objectifs de la Commission européenne et par la *Loi de programmation de finances publiques*.

Enfin et parce qu'il est impossible à cet instant d'être exhaustif, il faut remarquer un grand absent de ce projet de loi de programmation militaire : le Service national universel. Il serait difficile de compter les changements de pieds du gouvernement et de la majorité à ce propos. Les membres de la commission ont forcément suivi ce feuilleton avec suffisamment d'attention pour qu'il soit inutile d'en faire le récit. Quoi qu'il en soit, si la position arrêtée, pour l'instant, par Emmanuel Macron devait être mise en application, c'est-à-dire un service obligatoire de 3 mois pour tout une classe d'âge, alors il est tout à fait impossible que ce dispositif soit neutre pour le budget des armées. Quand bien même le gouvernement mobiliserait les autres ministères éventuellement concernés, comme l'Éducation nationale, il est illusoire voire mensonger de prétendre mobiliser plusieurs centaines de

milliers de jeunes gens sans que les armées n'assument une dépense substantielle.

Finalement, ce sujet aura été emblématique de l'approche des questions de défense par le président de la République : le choix d'une posture régaliennne entièrement contredite par les actes. C'est ce dont témoigne également ce projet de loi de programmation.

